

résumé chronologique du dossier Natura 2000, basse Vallée de la Charente

Site n° FR 5400430

**A) années 1990 à 1994**

- 1) Vente des marais littoraux du GFA la Levée au Conservatoire du Littoral: cette vente a soulevé de nombreuses difficultés, notamment pas l'opposition de la mairie et de la Chambre d'Agriculture, épaulée par la FNSEA
- 2) définition précise du périmètre précis de la zone FR 5400430
- 3) maintien du fermier du GFA en place ( Jacques MARET), avec un « bail environnemental » accepté de part et d'autre
- 4) dépôt de demande auprès de la Communauté de Rochefort pour la mise en place d'un gîte Panda WWF (pièce jointe)

**B) années 1995 à 1999**

- 1) demande par le Président de la Communauté de Rochefort pour la mise en place d'autorisation ICPE
- 2) ouverture du chantier avant même le dépôt du dossier devant le Comité Départemental d'Hygiène (mars 95)
- 3) obtention autorisant ICPE
- 4) Autorisation cassée par TA de Poitiers, pour non conformité des « aménagements nécessaires pour la circulation
- 5) effondrement du chiffre d'affaires de Mr Maret, exploitation maintenant reprise par le GFA la Levée

**C) années 2000 à 2010**

- 1) deuxième autorisation, malgré avis négatif du Commissaire Enquêteur
- 2) nombreuses procédures dont un dépôt auprès de la Commission pour manquement Natura2000
- 3) décision du 04 03 2010, condamnant la France, notamment sur les déchetteries en Natura2000
- 4) l'ordonnance 2010-462 du 6 mai 2010 a modifié l'article R.414-19 du Code de l'environnement

**D) lettre au Préfet de Charente Maritime de janvier 2011 ci jointe**